



Edité le : 10/09/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

VEOLIA EAU - CGE

TSA 11056
59038 LILLE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-130142	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Identification échantillon :	LSE2509-35419-1	N° Prélèvement :	00187510
N° Analyse :	00188960		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	ECOLE PRIMAIRE	Code PSV :	0000007918
Localisation exacte :	ROBINET ÉCOLE PRIMAIRE PRÉAU		
Dept et commune :	30 SAINT-MICHEL-D'EUZET		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,2006582500	Y :	4,5462891900
UGE :	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2.CP
Nom de l'exploitant :	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES	Motif du prélèvement :	CP
	ZI SAINT CEZAIRE		
	AVENUE DU DR PLEMING		
	30000 NIMES		
Nom de l'installation :	SAINT MICHEL D'EUZET	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 09/09/2025 à 10h30	Réception au laboratoire le 09/09/2025 à 17h13	Code : 001038
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire - LSEHL		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	EAU DE JAVEL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 09/09/2025 à 17h13

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Température de l'eau	11D2-CP	21.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.89	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.98	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
Analyses physicochimiques									
Métaux									
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

